

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 52

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252675>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

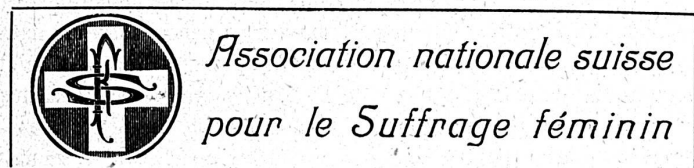
Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un cran dans la hiérarchie démocratique, ce qui ne faciliterait du reste pas sa tâche. Il devrait imprimer sa volonté et sa direction à la vie politique du canton et garder un contact plus étroit avec le corps électoral. Le Grand Conseil perdrait une de ses prérogatives essentielles, tout en demeurant l'autorité de surveillance du pouvoir exécutif.

Sans discussion et à l'unanimité le projet de décret, présenté par la commission, fut adopté, et le 21 janvier les électeurs vaudois émirent un vote favorable à cette révision constitutionnelle qui est confiée au Grand Conseil. Puisqu'il s'agit là d'une extension des droits de la démocratie, nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat.

Lucy DUTOIT.



Communications du Comité Central.

Le Comité rappelle aux Sections que, conformément aux statuts, toute proposition devant figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, doit lui être communiquée avant le 1^{er} mars.

L'Assemblée générale de 1917 aura lieu à Lausanne.

La Présidente: Emilie GOURD.

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Le mois de janvier étant celui où se nomment les membres des grandes Commissions officielles, notre Comité a eu de ce fait plusieurs démarches à accomplir pour essayer de faire entrer un de nos membres dans la Commission de protection des Mineurs, démarches qui, ainsi qu'on l'a vu en première page, n'ont pu aboutir. Le Conseil d'Etat, duquel dépend la nomination de quatre membres de cette Commission, aurait été cependant favorable à notre demande, mais en cas de vacances parmi les membres de la Commission, et malheureusement, la vacance qui s'est produite l'a été parmi les membres nommés par le Grand Conseil. Or, faire nommer une femme à un poste quelconque par le Grand Conseil, c'est évidemment la quadrature du cercle..., ce qui ne nous empêchera pas de recommencer notre tentative une autre fois! — Le cours d'exercices pratiques de rédaction s'est terminé, le 27 janvier, par de fort intéressantes considérations de M. Jean Debrit sur le rôle de la presse, et toutes celles qui ont suivi ces cinq séances en ont retiré d'utiles conseils, dont quelques-uns, nous affirme-t-on, vont être immédiatement mis en pratique dans l'organisation d'un de nos journaux antialcooliques. — Le 7 janvier, M^{me} Hoffmann a parlé du suffrage au milieu assez récalcitrant à nos idées de l'Union chrétienne des jeunes gens, qu'elle a su amener à envisager ce problème avec plus de justesse; le 30 janvier, M^{me} Gourd a fait une conférence à la paroisse des Eaux-Vives, sur *Les femmes et la guerre*, et a posé le 1^{er} février le problème du vote des femmes dans une réunion de jeunes filles de 17 à 20 ans; le 3 février, M^{me} Lucy Dutoit a bien voulu apporter de Lausanne son précieux concours aux suffragistes genevoises, pour une séance de propagande, dans le village de Lancy, sur *Le travail des femmes pendant la guerre*, séance remarquablement organisée par un de nos jeunes membres, M. L. Braschoss. — Notre thé suffragiste du 5 février a été consacré à la *Représentation proportionnelle*, sujet sur lequel plusieurs de nos membres désiraient être au clair, et qui a été admirablement traité par un spécialiste de la question, M. le prof. H. Duaine. Son exposé, d'une limpidité parfaite, a été complété par un aperçu historique fait avec beaucoup de vie et de pittoresque par l'un des initiateurs de la proportionnelle, il y a trente ans bientôt, M. Frey.

E. Gd.

VAUD. — La série des conférences de propagande a très bien débuté, à Oron, par une causerie de M. le Dr Muret. — Le 19 janvier, sous les auspices de l'Association, M. André Chavannes, avocat, a parlé, devant un public féminin nombreux et très attentif, de *l'élection du Conseil d'Etat par le peuple*. Cette question, présentée et défendue avec éloquence déjà en 1885 par MM. Correvon, conseiller

national, et de Montet, député, fut rejetée dans notre canton, tandis qu'adoptée à Genève, sous James Fazy.

A. P.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Le dépôt au Grand Conseil par M. Bréguet d'une motion demandant pour les femmes les droits politiques complets nous a donné l'idée de faire, avant la session de mars où sera discutée cette motion, une petite enquête dans divers milieux suffragistes et antisuffragistes. Nous avons donc envoyé 200 questionnaires portant ces deux questions: *Etes-vous d'accord que l'on introduise le vote des femmes dans la Constitution neuchâteloise? — Pourquoi?* Les résultats ont été d'autant plus intéressants à dépouiller que nous nous sommes adressés aux milieux ouvriers, comme aux milieux bourgeois, pour avoir l'écho de l'opinion de notre population. Sur 215 questionnaires, 48 sont rentrés: ont surtout répondu des magistrats, députés, fonctionnaires, des journalistes, et les ouvrières de fabrique. D'une manière générale, nos idées ont rencontré beaucoup plus de sympathie que nous ne nous y attendions, et nous espérons pouvoir compter bientôt parmi nos membres actifs bon nombre de ces amis ignorés. Le principe de la justice, comme l'avantage de la collaboration sociale de la femme, sont à la base de toutes ces sympathies. — Nous comptons, de plus, envoyer à tous les députés, immédiatement avant cette fameuse session de mars, une circulaire accompagnant les deux brochures suffragistes bien connues de MM. de Morsier et Vallotton, pour les documenter et les convaincre, si possible. — Plusieurs conférences sont projetées pour ce hiver, et notre Assemblée générale a eu lieu le 1^{er} février. A notre très grand regret, notre présidente, M^{me} Vulliamenot, a dû, pour cause de santé, donner sa démission; mais nous espérons que sa retraite ne sera que temporaire. M^{me} E. Lalive, maîtresse à l'Ecole ménagère, a bien voulu accepter de la remplacer.

J. V. et B. P.

BALE. — Nous avons eu en décembre une séance de discussion, dans laquelle M. Wieser, pasteur à Binningen, a introduit le sujet suivant: *Les forces morales et le but moral du féminisme*. Il nous a montré comment la différence de l'homme et de la femme est une des bases de la vie de l'humanité, et comment la femme, consciente de cette différence, doit savoir mettre cette force en valeur. Cela en transformant les circonstances extérieures d'une part, en obtenant une situation égale à celle de l'homme dans le mariage, le droit de participer à la vie publique, et surtout en cultivant ce qui, spirituellement parlant, la différencie de l'homme. Il faut parvenir à une nouvelle évaluation, et si possible à une nouvelle conception de la tâche de la maternité. Aussi la division du travail entre l'homme et la femme ne doit pas être chose purement mécanique: l'influence de la femme doit s'étendre dans tous les domaines de la vie civilisée, et plus spécialement aux questions d'école, d'assistance et d'église. — Notre troisième séance de discussion a eu lieu le 24 janvier, et M^{me} Pauline Müller s'est chargée d'y introduire le sujet du *Suffrage féminin en pratique*. Une discussion très chaude a suivi. — Les débats au Grand Conseil ont eu au moins l'avantage de mettre le suffrage à l'ordre du jour, et, de différents côtés, on organise des conférences sur ce sujet; c'est ainsi que la Société d'étudiants de Zofingue en a demandé une à M. Wieser, pasteur et membre de notre Comité. D'autres ont eu ou auront lieu à l'Association des anciennes élèves de l'Ecole de jeunes filles, à la Ligue suisse des femmes abstinences, à l'Association des Etudiantes, au Cercle des Ouvrières. — Notre présidente, M^{me} Leupold-Senn, ayant dû malheureusement, pour cause de santé, renoncer à sa charge, M^{me} Gerhard a été appelée à lui succéder, mais cette élection doit encore être ratifiée par notre Assemblée générale, en mars. — Notons encore que le 30 novembre, M^{me} G. Gerhard a fait à l'Union des Femmes de Binningen une conférence sur le féminisme.

C. D. et G. G.

SAINT-GALL. — Notre pétition, adressée d'abord à la Commission de revision du Code pénal cantonal, puis aux membres du Grand Conseil, a obtenu un beau succès. Il s'agissait, on s'en souvient, de demander l'abrogation de l'article 177, qui traitait avec la dernière dureté la fille-mère, la condamnant à l'amende ou à la prison après la naissance de son enfant. Faisant valoir les déplorables conséquences sociales et morales de cette disposition, nous demandions, entre autres, que l'amende fût abaissée à 20 francs; que certains cas en fussent absous, en particulier ceux de femmes auxquelles avait été promis le mariage, et qu'il fût impossible de substituer la prison à l'amende comme punition. Le Grand Conseil a décidé d'abolir l'emprisonnement et l'amende dans tous les cas (et la proportion en est du 95 %) où la naissance de l'enfant est le fait d'une séduction. La punition

subsiste toutefois en cas de récidive (naissance du 2^{me}, du 3^{me} ou du 4^{me} enfant illégitime). — D'autre part, éprouvant plus que jamais, depuis la guerre, le besoin de connaître et de comprendre l'histoire et l'organisation de notre patrie, nous aurons cet hiver une série de quatre conférences, dans la petite salle de la Tonhalle. Le 24 janvier, M. Ehrenzeller, professeur, a parlé de *La formation de la Suisse comme Etat*; le 14 février, M^{me} Hoffmann, de Genève, viendra nous entretenir du *Devoir de la femme dans la famille et dans la patrie*; le 7 mars, M^{me} Bleuler-Waser, de Zurich, traitera ce sujet: *Comment éveiller chez notre jeunesse l'amour de la patrie?* et enfin, le 28 mars, M. Burke, professeur, nous parlera de ce que doit être *La vraie politique suisse*. Nous comptons sur un nombreux public féminin pour encourager notre initiative. A. D.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Communications du Bureau

I. — Le nouveau Comité de l'Alliance Nationale est entré en fonctions au milieu de janvier. L'adresse des membres du Bureau est:

M^{me} Chaponnière-Chaix, présidente, chemin Dumas, 16, Genève.
M^{me} Maurice Dunant, vice-présidente, 6, cours des Bastions, Genève.
M^{me} K. Jomini, secrétaire, La Combe, Nyon.
M^{me} Schindler, trésorière, Oberer Quai, 6, Bienne.

II. — La Section de St-Gall de l'Association suisse des Institutrices (présidente, M^{me} Math. Altherr, Florastrasse, 4, St-Gall) vient de se rattacher à l'Alliance.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — L'activité de notre Union a été si intense durant ce mois que l'Assemblée générale d'hiver, réunie le 29 janvier, a duré fort tard, vu l'abondance des rapports et des communications, et que la dernière partie d'un intéressant travail de M^{me} Chaponnière sur *l'activité des femmes de la Suisse allemande* a dû être renvoyée à un thé de membres. M^{me} Gourd a d'abord annoncé la fondation du *Secrétariat genevois des Intérêts féminins*, décidé en principe à la dernière Assemblée générale, et pour la création duquel l'Association pour le Suffrage, la Société d'Utilité publique, l'Union des Institutrices primaires, l'Union chrétienne des Jeunes Filles, et le Foyer des Etudiantes, se sont réunis à l'Union. Un Comité autonome de sept membres administre ce Secrétariat, qui a eu la chance inespérée de s'assurer une secrétaire de tout premier ordre en la personne de M^{me} V. de Morsier, licenciée ès sciences sociales. Le Secrétariat ne sera ouvert au public que le 1^{er} mai prochain, les trois premiers mois de son activité devant être consacrés au groupement, au classement méthodique de renseignements et de documents concernant la situation matérielle, professionnelle, économique et légale de la femme à Genève et en Suisse, son activité dans les grandes Associations féminines et féministes, la littérature et la presse féministes, etc. Le seul point noir est que le chiffre prévu pour le budget d'une année n'a pas été complètement atteint par les cotisations des sociétés, mais il est à espérer que lorsque le Secrétariat sera en mesure de fonctionner et de renseigner exactement le public, d'autres Sociétés pourront se joindre aux premières, comprenant mieux à la pratique son utilité. — M^{me} Pesson a présenté ensuite un rapport, déjà étudié dans une réunion préliminaire de déléguées de Sociétés genevoises affiliées à l'Alliance, et concluant à la demande de l'introduction de l'enseignement ménager obligatoire dans la 7^{me} année des écoles primaires, et dans les cours professionnels des jeunes filles de 14 à 16 ans. Une démarche sera sous peu faite dans ce sens par les déléguées des Sociétés alliées auprès du Département de l'Instruction publique. — Puis, M^{me} Meyer a parlé avec infiniment de tact de questions de moralité publique, dont l'Union a été amenée à s'occuper ces derniers temps: annonces fort équivoques s'étalant dans une certaine presse, et surtout gros problème des sages-femmes de notre ville, dont une partie, la plus remuante et la plus agissante, comprend beaucoup de « faiseuses d'anges ». L'Union a déjà étudié cette question, et espère pouvoir faire sous peu quelques démarches à ce sujet. M^{me} Meyer a encore annoncé le grand progrès réalisé par le Bureau auxiliaire de surveillance (assistante de police),

auquel non seulement l'allocation annuelle du Département de Justice et Police a été augmentée, mais encore auquel un nouveau champ d'action a été ouvert par ce même Département, qui a de plus fourni un local à l'Agence, M^{me} Sibillin, à l'Hôtel de Ville. — L'Union s'est aussi préoccupée des débats qui vont avoir lieu au Grand Conseil sur la pétition de la Ligue des Femmes suisses contre l'alcoolisme, enfin sortie (après quatre ans bientôt!) de ses cartons, et une réunion des principales Sociétés féminines de Genève, a été convoquée pour étudier les conclusions de la Commission du Grand Conseil, les appuyer sur certains points par une lettre au Grand Conseil, et suggérer des modifications sur d'autres. Sans se faire grande illusion sur le résultat, l'Union a estimé de son rôle de prendre l'initiative d'un mouvement féminin, au moment où l'on s'apprête enfin, grâce à la pétition de la Ligue, à légiférer contre l'alcool. — Dans un autre domaine, la Commission des Assurances, après avoir étudié la loi vaudoise d'assurance-maladie scolaire (voir le *Mouvement Féministe* du 10 octobre 1916) s'est mise en rapports avec M. Nicolet, député, qui a présenté au Grand Conseil un projet de loi rendant obligatoire l'assurance contre la maladie à tous les enfants des établissements d'instruction publique (25.000). Si ce projet, actuellement en discussion, est adopté, un progrès considérable au point de vue de l'assurance aura été fait dans notre canton. — Disons encore, pour clore ce compte-rendu du travail de l'Union, que l'Ouvroir, atteint dans ses finances par le renchérissement des étoffes, organise pour le 1^{er} mars sa vente de printemps; que le 31 janvier, une soirée familière a réuni une cinquantaine des ouvrières de l'Ouvroir; qu'au thé de membres du 1^{er} février, M^{me} M. Barde a parlé de façon fort intéressante de son voyage dans des camps de prisonniers français en Allemagne, et qu'à celui du 1^{er} mars, M^{me} Brugger fera part de ses expériences, tristes ou gaies, en matière de propagande antialcoolique. E. Gb.

Neuchâtel. — *Union Féministe.* — Nous avons organisé, le 24 janvier, une conférence de M. Zimmermann, professeur au Locle, qui a retracé avec autant d'érudition que d'agrément l'histoire du féminisme en France, de 1660 à 1730, période de crise pour l'esprit féminin: en dépit de la réprobation de l'Eglise et des sarcasmes du « monde », des femmes comme M^{me} de Sablé, M^{me} Dacier, M^{me} de Launay, M^{me} de Lambert, satisfont leur goût des sciences, et acquièrent pour leurs après-venantes « le devoir de s'instruire et le droit d'être savantes. — Quant au temps présent, les nouvelles dispositions de la loi électorale (prud'femmes, vote en matière ecclésiastique) redoublent l'activité de la Section du Suffrage et de la Section du Travail; différents cours et démarches sont en voie d'organisation; il en sera parlé dans une chronique subséquente, qui renseignera aussi sur les démarches que pourra faire la Section du Suffrage à l'occasion de la motion socialiste déposée au Grand Conseil en faveur du droit de suffrage féminin en matière cantonale. E. P.

On nous prie de Neuchâtel, au moment où nous mettons sous presse, d'annoncer à nos lecteurs et lectrices habitant cette ville et les environs, le cours en quatre conférences que donnera, à la salle de l'Ecluse, les mardis soir 13, 20, 27 février et 6 mars, M. le professeur de Maday sur ce sujet: *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. Ce cours, public et gratuit, sera d'une grande utilité aux nouvelles électrices et aux futures candidates à ces tribunaux: aussi le leur recommandons-nous chaudement. (Réd.)

Nyon. — *Union des Femmes.* — Nous avons commencé le travail au début de l'hiver 1916-1917, sans ajouter d'élément nouveau à notre activité. Est-ce une raison pour ne pas parler du groupe de Nyon aux lectrices de ce journal? Faut-il, pour exciter l'intérêt, avoir toujours quelque nouvelle à communiquer, ou n'y aurait-il pas aussi un encouragement pour d'autres groupes, à savoir qu'ici ou là, les rouages fonctionnent bien, et que le travail de l'Union se développe en profondeur? C'est notre cas; nous sentons que l'Union des Femmes fait de réels progrès dans notre ville, qu'elle acquiert toujours plus de sympathie, et que les membres s'y intéressent plus activement. Les soirées familiales d'octobre et de novembre ont été plus nombreuses que celles de l'hiver précédent, et l'Assemblée générale qui, en janvier 1916, n'avait réuni que 22 personnes, en a eu 34 le 25 janvier 1917. — La Commission de surveillance de l'Ecole ménagère, celle des soins aux femmes en couches, ont eu des réunions particulières en automne pour organiser leur travail; cette dernière avait convoqué les sages-femmes pour avoir leur avis sur la meilleure manière de venir en aide aux mères nécessiteuses: des heures